

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2018.43 du 20 juin 2018 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830616S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves PY, directeur médical de l'établissement de transfusion sanguine de Centre-Pays de la Loire, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, la convention de coopération internationale avec l'Agence nationale pour la transfusion sanguine (ANTS) du Bénin.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 juin 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS